



GUIDE PRATIQUE

**À DESTINATION DES FEMMES
ÉTRANGÈRES EN GUADELOUPE**



*SITUATION
IRRÉGULIÈRE*



ATTESTATION/RÉCIPISSÉ
DE CARTE DE SÉJOUR



DEMANDEUR
D'ASILE



TITRE DE SÉJOUR



RÉFUGIÉE/
PROTECTION



PERMIS DE SÉJOUR
PROVISOIRE

INTRODUCTION

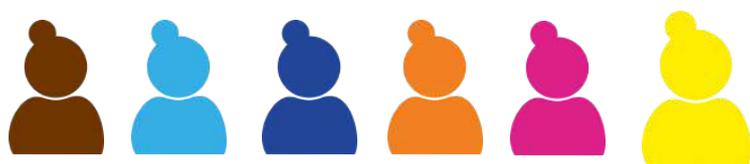
Nous avons conçu ce guide pour vous aider à améliorer votre quotidien et dans vos démarches administratives.

En tant que femmes étrangère, nous savons qu'il est très compliqué de trouver certaines informations et de comprendre comment fonctionne le système et l'administration française.

Ainsi, ce guide regroupe des informations pratiques, des contacts et des conseils sur 7 thématiques.

Ne lisez pas tout car en fonction de votre situation administrative, vous avez différents droits et aides sur le territoire. Repérez votre couleur et parcourez le guide en repérant partout où votre couleur apparaît.

Mode d'emploi :



Sur la couverture, repérez la couleur du personnage qui correspond à votre situation administrative. Partout où vous verrez ce personnage, vous aurez accès au service décrit.

SOMMAIRE

1-RÉGULARITÉ SUR LE TERRITOIRE 5

1.1 - LES TITRES DE SÉJOUR 9

2-BESOIN D'AIDE JURIDIQUE ? 16

2.1 VOUS FAIRE ACCOMPAGNER POUR DES DIFFICULTÉS 17

3-LA SANTÉ 23

3.1 AVORTEMENT 28

3.2 DÉPISTAGE 30

3.3 CONSULTATION/ FAIRE EXAMEN 32

SOMMAIRE

4-LES AIDES

33

4.1 LES AIDES FINANCIÈRES

38

5-LA FORMATION

41

6-LA PROSTITUTION

47

7-VOUS SUBISSEZ DE LA VIOLENCE?

49

NUMÉROS D'URGENCE

51

Consultez cette page pour savoir en quelques étapes comment obtenir un titre de séjour.

Quelle est votre situation ?

Vous avez une autre nationalité

Modifier ↩

Vous avez un visa de long séjour (VLS)

Vous avez un visa de long séjour valant titre de séjour (VLS/TS)

Vous demandez un 1^{er} titre de séjour

Vous avez un titre de séjour



1-RÉGULARITÉ SUR LE TERRITOIRE



L'administration municipale et les associations de Basse-Terre et Pointe à Pitre peuvent vous conseiller et vous orienter dans vos démarches pour obtenir un titre de séjour ou demander l'asile.

Il est important d'entamer les démarches le plus tôt possible afin d'éviter le risque d'être expulsé vers votre pays d'origine et de pouvoir travailler et vivre mieux en Guadeloupe le plus rapidement possible.



Les mesures à prendre dépendent de votre situation et tout le monde est différent !

Demandez de l'aide à la Croix-Rouge ou au CDAD, ne vous débrouillez pas seule !



LE CDAD

- Centre départemental
d'accès aux droits



Le CDAD est un dispositif de l'État pour aider les personnes à faire valoir leurs droits sociaux, notamment ceux présentés dans ce guide : aide à la rédaction des demandes de carte de séjour, d'AME, de logement, pour l'inscription au Pôle Emploi, etc.



Permanences gratuites sans RDV



cdad.guadeloupe@orange.fr



+590 590 81 52 92
numéro gratuit
+3039



Tribunal de Basse Terre
4 BOULEVARD FELIX
EBOUE 97100 BASSE
TERRE



Même si les permanences ont lieu au tribunal, n'ayez pas peur d'y aller, aucune pièce d'identité ne vous sera demandée à l'entrée, les policiers fouillent seulement les sacs par mesure de sécurité.

Expliquez bien votre situation, n'ayez pas peur de raconter votre histoire, les personnes pourront ainsi mieux vous aider.



LA CROIX ROUGE

Lieu d'accueil de jour



Un service dédié aux personnes étrangères qui souhaitent régulariser leur situation. La Croix Rouge étudie avec vous votre situation personnelle et vous accompagne pour présenter votre dossier soit pour un titre de séjour soit pour vous orienter vers les partenaires pour l'obtention de vos droits et ceux de votre famille.

La SPADA est un service spécifiquement dédié aux demandes d'asiles qui vous accompagne à compléter votre dossier OFPRA et vous domicilie pour être sûre de recevoir votre courrier.



Prendre un RDV pour un entretien. Pour les demandeurs d'asile, présentez vous directement.

SPADA de Guadeloupe



06 90 67 90 89

Rez-de-chaussée
gauche
Lotissement Dugazon
de Bourgogne
LES ABYMES

HÉBERGEMENT D'URGENCE POUR DEMANDEURS D'ASILE DE GUADELOUPE



05 90 05 90 91



Rez-de-chaussée gauche
Lotissement Dugazon de
Bourgogne
LES ABYMES



- Vous serez redirigées sur un lieu de permanence de la croix rouge en fonction de votre commune et des disponibilités

-Choisissez de contacter le CDAD ou la Croix Rouge, aucun besoin de contacter les deux structures !

LES TITRES DE SÉJOUR



Faire un enfant sur le territoire ne vous donne pas automatiquement le droit de rester légalement sur le territoire !

La préfecture délivre un titre de séjour, un récépissé, un visa en fonction de la décision rendue par : l'Ofpra pour les demandeurs d'asile, l'OFII pour le regroupement familial.



LE RÉCIPISSÉ/ ATTESTATION



Un document qui vous est délivré par la Préfecture lorsque vous déposez une demande de carte de séjour ou un dossier de demande d'asile. Avec ce document, vous ne pourrez pas être expulsée par la Police, gardez toujours une photocopie sur vous !



0590 82 68 68

Rendez-vous sur internet
(p.10)

Du lundi au vendredi 8h-12h



**La sous préfecture de
Pointe à Pitre**

35 rue de la ville d'Orly
Pointe à Pitre



Une fois votre dossier déposé à la Préfecture, si c'est la première fois, une attestation vous est remise le temps de l'étude du dossier, sauf si il s'agit d'un renouvellement de carte de séjour, un récépissé sera donné automatiquement. Un récipissé peut parfois vous donner le droit de travailler, lisez bien les indications inscrites sur votre récipissé ou votre attestation pour connaître vos droits !

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION



[accueil-etrangers-
pap@guadeloupe.pref
.gouv.fr](mailto:accueil-etrangers-pap@guadeloupe.pref.gouv.fr)



Place de la Victoire -
POINTE-A-PITRE

PREMIÈRE DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR

Prendre un rendez-vous en ligne

Pour accéder au calendrier des
rendez-vous : scannez ce qr code

Attention : un seul rendez-vous par personne



Le site de rendez-vous en ligne ne fonctionne pas toujours, on conseille de prendre des captures d'écran pour prouver que ça ne fonctionne pas et d'envoyer le dossier complet par la poste avec accusé de réception.

PARENT D'UN ENFANT FRANÇAIS

A partir du 31 juillet 2023, les demandes de titres de séjour, première demande et renouvellement, en tant que parent étranger d'un enfant français, pourront **UNIQUEMENT** être effectuées en ligne en se connectant sur le site de l'ANEF :

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>



RENOUVELLEMENT DU PERMIS DE SÉJOUR

Prendre un rendez-vous en ligne :
Pour accéder au calendrier des rendez-vous :
scannez ce Qrcode



ATTENTION : LES RENDEZ-VOUS DOIVENT ÊTRE DEMANDÉS AU MOINS DEUX MOIS AVANT LA DATE D'EXPIRATION DU PERMIS DE SÉJOUR.

Uniquement pour les titulaires d'un permis de séjour d'une durée égale ou supérieure à un an.



Le site de rendez-vous en ligne ne fonctionne pas toujours, on conseille de prendre des captures d'écran pour prouver que ça ne fonctionne pas et d'envoyer le dossier complet par la poste avec accusé de réception.



LA CARTE DE RÉSIDENT

Longs séjours



Donne l'autorisation de résider en France et d'avoir une activité professionnelle (salarisée, ou non salarivée). La Carte de résident est valable 10 ans, renouvelable.

Epoux/se de français, personne de nationalité étrangère entré dans le but du regroupement familial. C'est la Préfecture, l'Ofpra et l'OFII qui étudie les demandes.



Aucun rendez-vous n'est nécessaire.



0590 99 39 00



Préfecture de Basse Terre
Palais d'Orléans, Rue Lardenoy, ..
Basse-Terre



Du lundi au
vendredi :
8h à 12h



0590 82 68 68



Sous-Préfecture de Pointe a
Pitre
35 rue de la ville d'Orly -Pointe
a Pitre



***En plus de la préfecture le CDAD ou la CROIX ROUGE peuvent vous aider !
La carte de résident est payante sauf pour les personnes victimes de violences
conjugales, de victimes de la traite d'êtres humains ou proxénétisme.
Pensez à déposer votre dossier 2 mois avant la fin de validité de votre titre de
séjour actuel !***



LA CARTE DE RÉSIDENT



Les personnes résidant en France depuis au moins 5 ans avec un ou plusieurs titres de séjour (long séjour, séjour temporaire visiteur, temporaire / pluriannuelle vie privée et familiale, salarié, entrepreneur, passeport talent, carte résident...). Pour les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou de l'allocation supplémentaire invalidité (ASI)



Prendre un RDV pour un entretien



590 590 82 68 68

Du lundi au vendredi :
8h-12h



Sous-Préfecture de Pointe a Pitre
35 rue de la ville d'Orly -Pointe a Pitre



Vous devez gagner au moins le SMIC (1.398,70 euros/mois, sans compter vos allocations et prestations familiales). Sauf si vous bénéficiez de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou de l'allocation supplémentaire invalidité (ASI).



AUTORISATION PROVISOIRE DE SÉJOUR



L'autorisation provisoire de séjour (APS) est un document qui permet de rester exceptionnellement et temporairement en France sans avoir de titre de séjour. Il est délivré dans le cadre des Parcours de sortie de la prostitution.

La Croix Rouge vous reçoit en entretien pour comprendre votre situation. C'est elle qui s'occupera des démarches administratives en cas d'entrée dans un parcours de sortie de la prostitution.



Prendre un RDV



06 90 67 90 89



Croix Rouge Française

Rez de chaussée gauche
de Bourgogne
Les Abymes



Seulement pour les femmes ayant débuté un parcours de sortie de la prostitution (voir le chapitre 6 "Parcours de sortie de la Prostitution")



LA DEMANDE D'ASILE



Une protection de la France entre 4 et 10 ans, seulement si votre pays ne peut vous protéger. Si votre demande est acceptée, vous devenez Réfugiée.

Ce sont la Préfecture, l'OFII et l'Ofpra qui étudient les demandes.



S'adresser à la Croix-Rouge pour être accompagné dans sa demande.

Entamez les démarches dans les 120 jours suivant votre arrivée sur le territoire.



06 90 67 90 89



Croix Rouge Française

Rez de chaussée gauche
de Bourgogne
Les Abymes



L'étude de votre dossier prendra minimum 6 mois durant lesquels vous n'aurez pas le droit de travailler légalement.

Le statut de réfugié est très difficile à obtenir : il vous faut être persécutée par l'État de votre pays (homosexualité, opposante politique, menaces de mort...) et donc prouver que votre pays ne peut pas vous protéger (la non prise en compte des plaintes ou l'absence de poursuites de votre agresseur dans votre pays n'est en général pas accepté).

2-BESOIN D'AIDE JURIDIQUE?



PORTER PLAINTE



Si vous êtes victime de violences conjugales, de violences avec un client, de harcèlement, de chantage, etc.



Contactez une association comme **la Cimade** (+590 690 93 17 00), **ÎLE YA** (+590 (0)5 90 48 45 36), le **CIDFF** (05 90 82 52 92), le **CDAD** (0596 48 42 44) ou une autre association qui pourra vous accompagner et raconter votre histoire le plus fidèlement possible.



À la gendarmerie ou au commissariat de police, le service n'est disponible que pendant les heures de bureau.

Par téléphone, vous serez pris en charge 24h/24h.



17
(numéro gratuit)



Commissariat de police
ou gendarmerie
de votre commune



Obtenir le soutien d'une association pour de meilleurs soins !

N'omettez aucune information, dites toute la vérité.

Vous êtes victime, n'ayez pas honte, au contraire ! Si vous êtes victime de violences, l'Etat français vous protégera quelle que soit votre situation administrative !

2.1- OBTENIR UN ACCOMPAGNEMENT FACE AUX DIFFICULTÉS



LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT



Des permanences d'information et de consultations juridiques gratuites. C'est aussi un lieu gratuit d'accueil, d'information et de consultation juridique animé par un greffier de justice.



Allez aux permanences directement sans RDV ou prenez RDV par téléphone.



Lundi, mardi, jeudi et
vendredi de 8h à 12h
et de 13h à 16h

Mercredi de 8h à 12h



0590 48 84 80



Rue des Amandiers,
Le Raizet, 97139 Les
Abymes



POINT D'ACCÈS AU DROIT (PAD)



Les Points d'accès au droit (PAD) sont des lieux d'accueil permanents et gratuits qui fournissent une information de proximité sur les droits et les devoirs aux personnes confrontées à des problèmes juridiques ou administratifs. Un juriste accueille et informe les usagers. Ils peuvent également aider les usagers à remplir des formulaires ou des documents administratifs.

PAD DE BASSE TERRE



0590 81 25 92



Conseil
départemental, 20
Rue Peynier, 97100
Basse-Terre



Du Lundi au jeudi :
8h-12h

PAD DE POINTE A PITRE



0590 21 04 83



Maison de la
citoyenneté, 16 rue du
commandant Mortenol
97110 Pointe-à-Pitre



Lundi, mardi et jeudi:
8h-12h / 14h -17h
Mercredi et vendredi :
7h30 - 13h



LA CIMADE

La Cimade aide les personnes étrangères dans le processus de régularisation sur le territoire. La Cimade aide les femmes migrantes à faire valoir leurs droits.



+590 690 93 17 00



2 rue Schoelcher
Pointe-à-Pitre



Rendez-vous
hebdomadaires

Sur rendez-vous en nous contactant par e-mail à guadeloupe@lacimade.org
ou
en laissant un message sur WhatsApp au +590 690 93 17 00

INITIATIVES FRANCE VICTIMES

Association d'aide aux victimes avec une équipe pluridisciplinaire (avocats, travailleurs sociaux, psychologues).

Aide aux victimes: Permanence du lundi au vendredi au tribunal de Basse Terre.

Accès aux droits : Sur RDV au point de justice de BASSE TERRE /Maison France service Vieux Habitants/ Maison France Service Morne à l'eau.

FRANCE VICTIMES



+590 590 81 80 88



5 cité casse Saint -
hyacinthe
BASSE-TERRE

PAD DE BASSE TERRE



0590 81 25 92



Conseil
départemental, 20
Rue Peynier, 97100
Basse-Terre



Lundi- jeudi
8h-12h

MAISON FRANCE SERVICE VIEUX HABITANTS



05 90 80 74 61



Lot les Merisiers
Géry
Vieux-Habitants

MAISON FRANCE SERVICE MORNE A L'EAU



06 90 91 27 15



28 rue Auguste
Bébian
Morne-à-l'Eau



GUADAV

GUADAV fournit une assistance en matière d'accès à la justice afin que toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son niveau de vie ou son lieu de résidence, puisse connaître ses droits.



05 90 84 22 86



86-92 Centre Saint John
Perse Quai Ferdinand de
Lesseps - 3ème étage
Pointe-à-Pitre

CIDFF

Centre d'information sur les droits de la femme et de la famille

Le CIDFF traite gratuitement du droit des personnes, du droit de la famille, des procédures civiles, du droit pénal et des procédures pénales, du droit de l'immigration, etc.



05 90 82 52 92



Tous les jours, sans
rendez-vous, de 9h à 12h



Tour Miquel 3 -
Porte 311
97110 **Pointe-à-Pitre**

3-LA SANTÉ



En étant sur le territoire français, vous avez le droit de vous faire soigner, vous faire dépister, suivre votre grossesse, avorter ou autre, peu importe votre situation administrative !

REMBOURSEMENT DES FRAIS MÉDICAUX



DISPOSITIF PASS



Suivi de grossesse ou d'urgence médicale. La permanence des soins est destinée à faciliter l'accès aux soins des personnes qui ne bénéficient pas de l'AME ou de la sécurité sociale.

Vous devez prendre rendez-vous par téléphone avec la PASS ou demander à l'accueil où se trouve la PASS et attendre votre rendez-vous. Présentez-vous à l'assistante sociale dès que vous la voyez ; elle vous proposera peut-être d'aller d'abord vous faire soigner, puis d'aller la voir.



Prendre un RDV pour un entretien.

En cas d'urgence, rendez vous directement à l'hôpital



+590 590 89 10 79



Chu de Pointe - à - Pitre

6FPG+R47, Imp. Nomal, Pointe-à-Pitre 97142,
Guadeloupe



+590 590 89 10 10



Nouveau CHU de Guadeloupe

D106, Perrin, 97139, Les Abymes,
Guadeloupe



AME (AIDE MÉDICALE D'ÉTAT)



L'AME vous permet de bénéficier d'une prise en charge à 100 % de vos soins médicaux et hospitaliers, sans avoir à avancer les frais.



S'adresser auprès d'un CCAS qui transmet ensuite le dossier à l'assurance maladie dans un délai de 8 jours

Ou

Aller directement aux permanences du CDAD (voir chapitre 1)



(ver capítulo 1)



05 90 80 63 63
(CDAD)



CDAD
ou le **CCAS**
de votre commune



1- L'AME s'adresse aux résidents stables et ininterrompue depuis plus de 3 mois.

2 - Vos enfants scolarisés, de moins de 16 ans et jusqu'à 20 ans bénéficient de l'AME

3 - Certains frais médicaux ne sont pas remboursés : acte technique, examen, médicament et produit nécessaires à la réalisation d'une aide médicale à la procréation, cure thermale.



PUMA

Protection universelle maladie



Permet d'être remboursée pour les frais médicaux. C'est-à-dire que vous payez vos frais de santé, et que l'assurance maladie vous rembourse ensuite uniquement « la part de la sécurité sociale »



*Compléter un formulaire à l'assurance maladie, donner un RIB, une photocopie de autorisation de séjour (titre de séjour, attestation d'asile...) et un justificatif de domicile.
Ou demandez de l'aide au CDAD ou à La Croix Rouge.*

CGSS - Assurance Maladie



Plusieurs points d'accueil :
Prefecture Basse Terre
Sous Prefecture Pointe à Pitre



Il faut travailler ou résider en France de manière stable et régulière (depuis au moins 6 mois).



CCS - Complémentaire Santé Solidaire



Permet de bénéficier d'un remboursement à 100% de vos soins médicaux, sans avoir à avancer les frais.

Pour vous faire rembourser vos soins médicaux commencez par faire une demande de votre carte vitale sur le compte



AMELI.fr

Ou demandez de l'aide au CDAD ou à La Croix Rouge.



AMELI.FR



3.1 – L'AVORTEMENT



Avoir un enfant est une grande responsabilité qui nécessite beaucoup d'argent, de soin, de temps et une situation stable. C'est un choix qui dure toute la vie et qui ne doit pas être pris à la légère ou sous l'influence d'une amie ou de l'entourage, si vous n'êtes pas prêtes et que votre situation ne permet pas de garder l'enfant, vous pouvez avorter, des solutions existent !

N'attendez pas trop longtemps, vous ne pourrez plus avorter après 12 semaines de grossesse !



LE PLANNING FAMILIAL



Planification familiale. L'avortement est remboursé à 100 % par l'assurance maladie. Les mineures sont dispensées d'avance de frais sans autorisation parentale.



0800 08 11 11

Téléphone gratuit et anonyme.

05 90 83 69 74



6, rue François Arago
97154 **POINT à PITRE**



CHU DE POINTE - A - PITRE CHU DE LES ABYMES



Avant de pouvoir avorter, vous devrez passer une échographie. En fonction de la taille de l'embryon, l'avortement sera pratiqué par voie médicamenteuse ou chirurgicale. Vous aurez une consultation avec un médecin et pourrez bénéficier d'un soutien psychologique.



0800 08 11 11

Gratuit et anonyme



CHU de Pointe - à - Pitre
Nouveau CHU de Guadeloupe, Les
Abymes



Même si vous n'avez pas de couverture médicale, vous pouvez bénéficier de la procédure PASS (voir début du chapitre 3), l'IVG est gratuite pour toutes.

3.2 – DÉPISTAGE



CEGIDD

Les Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic



Vous avez eu des rapports non protégés ou un problème avec le préservatif ? Consultez dans les 48h !
En règle général, pensez à faire un dépistage régulièrement (IST et MST), le CEGID est gratuit et anonyme pour toutes!



Prennez RDV par téléphone.

En cas de rapport non protégé, consultez dans les 48h !



Du lundi au jeudi :
8h-12h30 / 13h30-16h30
Le vendredi : 8h-13 h



0590. 41. 78. 46



HOPITAL DE BASSE TERRE



C'est une association qui se consacre à la lutte contre le VIH/sida et les hépatites virales.



Dépistage au sein du local (VIH, Hépatite B, Hépatite C, syphilis) lors de permanence (appeler pour connaître la date)

Groupe de soutien pour personne infectée par VIH
Distribution gratuite de préservatif et auto-test



+590 590 60 49 50



19 A chemin des
bougainvilliers
Basse-Terre



3.3 CONSULTATION/ FAIRE EXAMENS

La santé féminine ou autres



PLANNING FAMILIAL



En tant qu'association féministe et d'éducation populaire, le planning familial vous accueille pour répondre à vos questions sur la santé sexuelle et la sexualité, vous informer de vos droits et vous aider à prendre vos propres décisions.



05 90 83 69 74



CENTRE DE VACCINATION



Sans rendez-vous, veuillez vous présenter à la réception. Gratuit pour tous, adultes et enfants à partir de 6 ans.



05 90 80 94 94



Rue des Archives -
97113 **Gourbeyre**

4-LES AIDES



HÉBERGEMENTS D'URGENCE



Vous êtes victime de violence conjugale ou ne pouvez plus rester chez les personnes qui vous hébergent. Le numéro d'urgence (115) vous répondra et tentera de vous proposer une solution d'hébergement d'urgence

ALEFPA / CHRS /CHS pour femmes et enfants, le Cendra pour les femmes victimes de violences conjugales, le SIAO



Toutes les demandes doivent passer par le **115** ou pas une assistante sociale (CCAS ou Mairie)



Toutes les assistantes sociales dans les CCAS, CIAS et les mairies



1- En cas de violence faire un dépôt de plainte avant de faire votre demande

2- Si vous êtes demandeur d'asile et que vous subissez de la violence conjugale, vous devrez ABSOLUMENT porter plainte pour qu'une solution vous soit apportée.

3- Si le 115 ne vous apporte pas de solution, contactez une association telle que la Croix Rouge, le CIDFF, La Cimade, Le Planning Familial, Ile et a, etc. Elles feront tout leur possible pour vous aider.



DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL



Il vous permet de bénéficier d'un **Herbergement à Loyer Modéré (HLM)** grâce à vos ressources et au cumul des aides de la CAF (APL : Aide Personnalisée au Logement).



Rendez-vous au CCAS de votre commune ou à la mairie pour vous aider à remplir le formulaire de demande de logement. Vous pouvez également demander une aide lors des séjours en CDAD (chapitre 1).



Vous ne pouvez pas choisir votre lieu de résidence, un logement vous sera proposé en fonction de la constitution de votre foyer et des logements disponibles. Les délais d'attente peuvent être très longs et votre dossier peut être perdu, n'hésitez pas à demander régulièrement à votre assistante sociale l'état d'avancement de votre demande.



LES APL



Les Aides Personnalisées au Logement (APL) sont des compléments de revenus pour payer le loyer. Pour bénéficier de l'APL, il faut d'abord être locataire ou sous-locataire (déclaré au propriétaire). Les personnes qui ne sont pas éligibles à l'APL seront automatiquement redirigées vers l'ALS (Allocation de Logement Social).



*Vous pouvez le faire seule sur **caf.fr** ou demander au CDAD de vous accompagner.*



Se rendre sur le site **caf.fr**

Il faut fournir : le Titre de séjour, RIB, Attestation de loyer complétée, datée et signée par votre propriétaire



CAF



1- Votre propriétaire peut choisir que l'APL lui soit versée directement.

2- Si la proposition d'ALS ne vous est pas proposée après refus de l'APL, demandez-la.



LES COLIS ALIMENTAIRES



Le Secours Adventiste, le Secours Catholique ou d'autres associations peuvent vous proposer des colis alimentaires pour une durée limitée. Dans la plupart des cas, il est nécessaire d'avoir au moins entamé une démarche de régularisation sur le territoire.



Demandez à votre assistante sociale de faire une demande de colis alimentaire pour vous.



CCAS DE VOTRE COMMUNE OU DE VOTRE QUARTIER

Votre assistante sociale (CCAS ou mairie)
fera la demande pour vous, demandez lui un RDV.



Il s'agit d'une aide ponctuelle !



DES ACHATS PAS CHER



Des objets et vêtements de deuxième main (non neufs, mais en bon état) à des prix très réduits. Ces boutiques vous aideront à dépenser moins, pensez-y, notamment pour le matériel pour les bébés.



+590 590 46 72 41



Du mardi au vendredi :
8h-16h30
Le samedi : 8h-13h



**LA FRIPERIE GRS
SADI CARNOT**
23 rue Sadi Carnot
Pointe-à-Pitre



+590 590 02 14 79



Du mardi au vendredi :
9h-16h



**LA FRIPERIE GRS
SAINT FRANCOIS**
Résidence Sapotille, Rue
Victor Schoelcher
Saint-François



05 90 83 78 71



SECOURS CATHOLIQUE
Près église Saint-Luc
BAIMBRIDGE - ABYMES
Pointe-à-Pitre

4.1 LES AIDES FINANCIÈRES



ADA (ALLOCATION POUR DEMANDEUR D'ASILE)



Une aide financière chaque mois. Elle fait partie des Conditions Matérielles d'Accueil (CMA) pour toute personne demandant l'asile, qui vous sont expliquées lors du RDV avec l'OFII. Elle est temporaire. L'OFII est le seul responsable des CMA en Guadeloupe.



Déposer une demande d'ADA à la préfecture ou, à titre exceptionnel, à l'OFII. Fournir une attestation ou un récépissé de demande d'asile, les justificatifs de ressources et de composition familiale, le RIB. Déclarer à l'OFII votre domicile, votre activité professionnelle, vos ressources et ce dont vous et votre famille disposez.



Horaires de la préfecture



0596 39 36 00



**Préfecture Guadeloupe
ou OFFI**

Palais d'Orléans, Rue
Lardenoy, Basse-Terre



Si vous ne percevez pas l'Ada, demandez un RDV avec l'OFII ou signalez votre cas à La Croix Rouge.



RSA (REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE)



Le RSA est une aide financière de l'État reçue à chaque début de mois. Il est calculé par la CAF en fonction de la composition de votre foyer et de vos revenus.



En vous inscrivant à la CAF vous devez fournir vos justificatifs de ressources des trois derniers mois. Il faut avoir depuis au moins 5 ans un titre de séjour permettant de travailler / être titulaire de la carte de résident / avoir le statut réfugié / être reconnu apatride / être bénéficiaire de la protection subsidiaire.



caf.fr

ou

CDAD

ou votre assistante social (CCAS)



Tous les 3 mois, vous devez déclarer vos ressources, si vous ne faites pas, vous ne percevrez plus vos allocations et devrez commencer votre inscription.



LA CANTINE DES ENFANTS



Bénéficier d'un tarif réduit pour la cantine de vos enfants.



Rapprochez-vous de votre **CCAS** qui est en contact direct avec les organismes. Il recensera votre besoin puis reviendra vers vous.



DEMANDER DE L'AIDE AU CCAS



Les CCAS possèdent une double fonction :

- Accompagner l'attribution de l'aide sociale légale (instruction des dossiers de demande, aide aux démarches administratives...)
- Dispenser l'aide sociale facultative (aide alimentaire, micro crédit social...), fruit de la Politique d'action sociale de la commune.

Si vous êtes en difficulté, les assistantes sociales du CCAS de votre lieu de résidence peut vous aider.

5-LA FORMATION



COURS DE FRANÇAIS DE FOR'ACC

For'acc propose des cours de français gratuits pour les adultes et les enfants



0590 48 56 94



Residence les Lauriers
bâtiment B porte 110
Pointe-à-Pitre



ILE Y A

ILE Y A proposent des ateliers d'écriture et de lecture en français et des ateliers informatiques.



+590 590 48 45 36



Rue Raspail, Résidence
Roger Bambuck
Pointe-à-Pitre



Veillez téléphoner pour vous inscrire.



L'OFII ET LE CIR



L'OFII propose le CIR (Contrat d'Intégration Républicaine) pour aider les nouveaux arrivants à s'intégrer dans le monde du travail, qui comprend entre 100 et 600 heures de cours de français selon leur niveau.



Dans un premier temps la personne de nationalité étrangère doit s'inscrire dans un parcours CIR auprès de l'OFII où elle bénéficie d'un accompagnement de la part des acteurs des services publics de l'emploi (Pôle Emploi, Mission Locale).



Se renseigner auprès de l'OFII au moment de la création de la carte de séjour



OFII
(Office français de l'immigration et de l'intégration)



S'adresse aux personnes en situation régulière depuis moins de 5 ans sur un territoire national signataire du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) et en recherche d'emploi (Inscirts à France Travail).



FRANCE TRAVAIL (ANCIEN POLE EMPLOI)



France travail est l'organisme français pour la recherche d'emploi. Vous pouvez vous rendre sur le site internet pour consulter les différentes offres à pourvoir. En étant inscrite à France Travail, vous pouvez demander le financement d'une formation. Si vous avez travaillé au moins 6 mois, vous avez le droit à une allocation chômage.



Demandez un RDV à votre conseiller pour qu'il vous propose des offres ou pour avoir accès à des formations. Pour qu'une formation soit acceptée, vous devrez présenter un devis. Votre formation a plus de chance d'être financée si elle vous permet de trouver un emploi dans un secteur qui recrute beaucoup.



Le France Travail relatif à
votre lieu d'habitation



Il faut se connecter (s'actualiser) toutes les fins de mois pour s'actualiser, si vous oubliez, vous serez radiées et il faudra alors tout refaire.



RÉINSERTION PROFESSIONNELLE DANS LE PAYS D'ORIGINE



L'OFII met en place des programmes spécifiques d'aide à la réinstallation pour celles qui souhaitent créer une activité économique dans leur pays d'origine et leur propose alors un accompagnement financier et technique.

L'OFII assure la mise en oeuvre des dispositifs d'aide au retour volontaire des étrangers en situation irrégulière qui souhaitent regagner leur pays et accompagner ceux, sans ressources, qui souhaitent bénéficier d'une aide au retour humanitaire.



Demandez un RDV à l'OFII.

Le rendez-vous individuel organisé avec un conseiller de l'OFII permet de définir vos besoins et de vous orienter.



Vous devez être en situation irrégulière en France, ou engagée dans une procédure de demande d'asile (que vous ne souhaitez pas poursuivre ou qui a été refusée) ou reçu une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF).

OBTENIR LA RECONNAISSANCE D'UN DIPLÔME ÉTRANGER

Vous souhaitez faire reconnaître votre diplôme étranger pour étudier ou travailler en France ?

Le Centre Enic-Naric : Centre français d'information sur la reconnaissance académique et professionnelle des diplômes peut vous fournir une attestation de reconnaissance de votre diplôme étranger, appelée attestation de comparabilité. Cette information vous concerne quelle que soit votre nationalité.

Centre Enic-Naric





LE PASSEPORT EUROPÉEN POUR LES QUALIFICATIONS DES RÉFUGIÉS



Le passeport européen des qualifications pour les réfugiés est un document qui vous permet de prouver vos qualifications, vos compétences (ce que vous savez faire) et votre expérience professionnelle.

Il est destiné aux réfugiés et aux demandeurs d'asile qui n'ont pas emporté de diplôme avec eux lorsqu'ils ont quitté leur pays.

1

Envoyez un courriel à cette adresse refugees.qualifications@coe.int

En réponse, vous recevrez un dossier de candidature par e-mail.

2

Remplissez le formulaire que vous avez reçu par e-mail

3

Votre candidature a été retenue : vous serez convoqué à un entretien par vidéoconférence au cours duquel vos connaissances et compétences seront testées.

4

Si la décision est positive :
Vous recevrez un passeport européen de réfugié.

6-LA PROSTITUTION



PARCOURS DE SORTIE DE LA PROSTITUTION



Programme qui permet aux femmes en situation de prostitution de sortir de la prostitution en intégrant un parcours de sortie. En signant le contrat, vous êtes reconnue comme étant victime et vous avez accès à l'APS (voir chapitre 1), un logement, des aides financières, une formation professionnelle et un accompagnement social et psychologique.



0596 73 85 13



Rez-de-chaussée gauche
Lotissement Dugazon de
Bourgogne
LES ABYMES



Une fois le contrat signé, il est absolument interdit de se prostituer sous peine que le parcours soit interrompu. Les Parcours de sortie de la prostitution sont réservés aux personnes qui se prostituent (même occasionnellement) et qui sont prêtes à changer de vie.



ILE Y A

ILE Y A, en collaboration avec la Croix-Rouge, soutient et accompagne les femmes dans le processus de sortie de la prostitution.



+590 590 48 45 36



Rue Raspail, Résidence
Roger Bambuck
Pointe-à-Pitre



7-VOUS SUBISSEZ DE LA VIOLENCE?



LA CIMADE

La Cimade s'engage à travailler aux côtés des femmes migrantes pour garantir le respect de leurs droits.



+590 690 93 17 00



2 Rue Schoelcher
Pointe-à-Pitre



ILE Y A



+590 590 48 45 36



Rue Raspail, Résidence
Roger Bambuck
Pointe-à-Pitre



SOLIDARITE FEMMES DE GUADELOUPE

L'association solidarité de femme lutte contre les violences visibles et invisibles, verbales, psychologiques, physiques, sexuelles et morales à l'encontre des femmes.



0690986698



Rue Campenon
Basse-Terre



CIDIFF

Le CIDFF offre une écoute, une aide et un accompagnement aux femmes victimes de violences.



05 90 82 52 92



Tour Miquel 3 - Porte 311
Pointe-à-Pitre





NUMÉROS D'URGENCE

LA POLICE



Appelez la police en cas de violence urgente pour vous protéger !

Il s'agit d'un numéro gratuit.



17



Dans toute la
Guadeloupe

LE SAMU



Appeler le SAMU en cas d'urgence médicale (malaise, crise...)

C'est un numéro gratuit.



15



Dans toute la
Guadeloupe

LES POMPIERS



Appelez les pompiers en cas d'urgence (incendie, premiers secours, crise cardiaque, ...) !

C'est un numéro gratuit.



18



Dans toute la
Guadeloupe

LES INTERVENANTS SOCIAUX DE LA GENDARMERIE



Intervenantes sociale de la Gendarmerie qui sont à l'écoute des victimes sur le plan psychologique pour les préparer ou bien les informer des différentes interventions lors de leurs procédures.



17

Et demandez
l'intervenante sociale



Dans tout la Guadeloupe

REMERCIEMENTS

ELLES ONT INSPIRÉ CE GUIDE

Merci à toutes les femmes avec qui le Mouvement du Nid Martinique a pu échanger au fil des rencontres. Vous êtes des battantes !

ELLES ONT RÉDIGER CE GUIDE

Toute l'équipe du Mouvement du Nid Martinique s'est mobilisée pour chercher, vérifier et regrouper les informations. Merci à elles !

Merci également à tous les partenaires associatifs qui ont vérifié les informations et donné leurs précieux consiels : La Croix Rouge et Culture Égalité !

ILS ET ELLES ONT FINANCÉ CE GUIDE

La réalisation de ce guide n'aurait pas été possible sans le soutien financier de la Fondation RAJA-Danièle Marcovici, la Déléguée Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité et l'AGRASC pour la version mises à jour. Un grand merci !



Integra

